

Suivi des crédits aux entreprises à La Réunion au 31 décembre 2015

À fin décembre 2015, l'encours total des crédits aux entreprises réunionnaises déclaré au Service central des risques (SCR) de la Banque de France atteint 9,9 milliards d'euros, en hausse de 3,0 % sur un an. Les crédits mobilisés, qui représentent 83,1 % du total, augmentent de 5,1 %.

Les principaux encours de crédit aux entreprises sont portés par les secteurs des activités immobilières (55,7 % du total des crédits mobilisés et mobilisables), du commerce (9,8 %) et de l'industrie (8,4 %). Le secteur des activités immobilières progresse comme l'ensemble des crédits (+3,5 % sur un an) de même que le secteur de la construction (+3,7 % sur un an). À l'inverse, les crédits consentis au secteur du commerce s'inscrivent en baisse en 2015 (-2,8 %) de même que ceux au secteur de l'agriculture (-4,8 %) ou de l'enseignement (-2,4 %) mais sur des encours plus faibles.

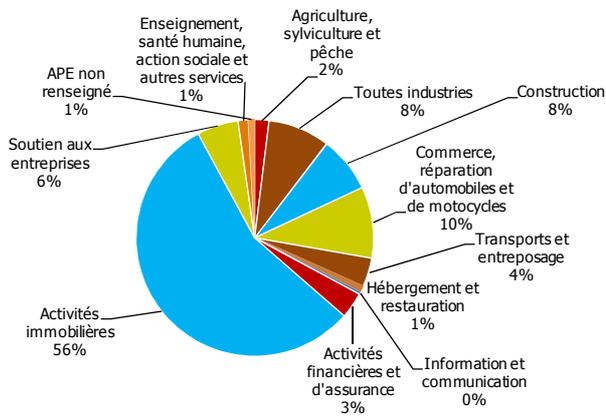
L'encours des crédits destinés aux TPE s'inscrit en hausse de 2,3 % en 2015. Il ne représente néanmoins qu'une proportion de 7,8 % du total des encours crédits mobilisés. En revanche, les crédits octroyés aux grandes entreprises (8,8 % du total) progressent sensiblement sur l'année 2015 (+29,0 % sur un an) tandis que ceux consentis aux PME (13,8 % du total) s'inscrivent en recul de 2,0 % sur l'année 2015. Les crédits à moyen et long terme concentrent 84,0 % des crédits mobilisés et s'inscrivent en hausse de 6,2 %.

Avertissement : Les informations utilisées dans la présente note, issues du Service central des risques (SCR), ne sont pas directement comparables avec les données de la publication « Évolutions monétaires » dans la mesure où les périmètres de déclarations diffèrent (notamment sur les seuils déclaratifs, la prise en compte des encours douteux). La méthodologie retenue est détaillée en page 5.

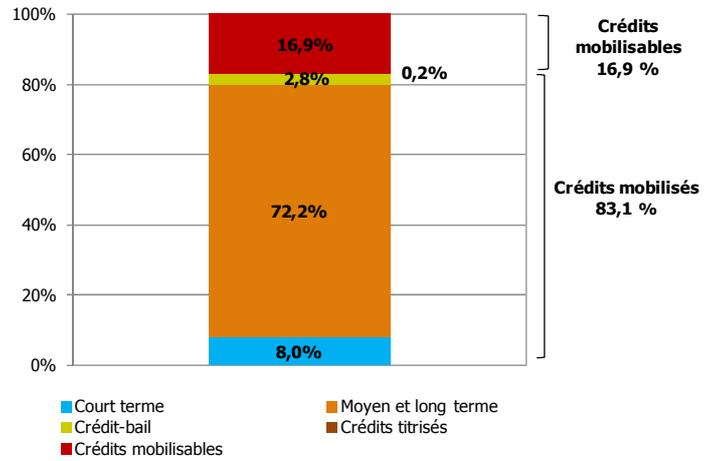
LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Crédits mobilisés			Crédits mobilisables			Crédits mobilisés et mobilisables		
	Encours	Glissement annuel	Répartition	Encours	Glissement annuel	Répartition	Encours	Glissement annuel	Répartition
Agriculture, sylviculture et pêche	180,3	-0,5%	2,1%	8,2	-51,0%	0,6%	188,5	-4,8%	1,9%
Toutes industries	718,1	5,0%	8,4%	111,9	-34,1%	8,7%	830,0	-2,8%	8,4%
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>214,3</i>	<i>-1,9%</i>	<i>2,5%</i>	<i>89,0</i>	<i>3,9%</i>	<i>6,9%</i>	<i>303,3</i>	<i>-0,3%</i>	<i>3,1%</i>
Construction	465,6	-1,0%	5,4%	288,3	12,3%	22,4%	753,9	3,7%	7,6%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	720,7	5,0%	8,4%	243,6	-6,2%	19,0%	964,3	1,9%	9,8%
Transports et entreposage	329,4	25,5%	3,8%	60,4	-51,9%	4,7%	389,8	0,5%	4,0%
Hébergement et restauration	85,4	8,7%	1,0%	4,4	-35,4%	0,3%	89,8	5,2%	0,9%
Information et communication	15,4	-0,2%	0,2%	14,0	214,0%	1,1%	29,4	47,7%	0,3%
Activités financières et d'assurance	311,3	10,3%	3,6%	38,2	447,4%	3,0%	349,5	20,8%	3,5%
Activités immobilières	5 087,0	4,9%	59,3%	403,3	-11,9%	31,4%	5 490,3	3,5%	55,7%
Soutien aux entreprises	467,6	2,7%	5,5%	87,1	-13,0%	6,8%	554,7	-0,1%	5,6%
Enseignement, santé humaine, action sociale et autres services	126,1	-2,9%	1,5%	7,7	7,0%	0,6%	133,8	-2,4%	1,4%
APE non renseigné	68,5	5,1%	0,8%	17,6	12091,0%	1,4%	86,0	31,9%	0,9%
Total	8 575,2	5,1%	100,0%	1 284,7	-9,0%	100,0%	9 860,0	3,0%	100,0%

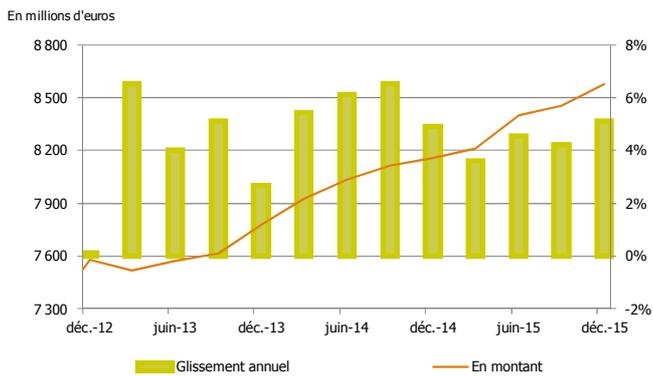
Répartition des crédits totaux par secteur d'activité



Répartition des crédits totaux par terme



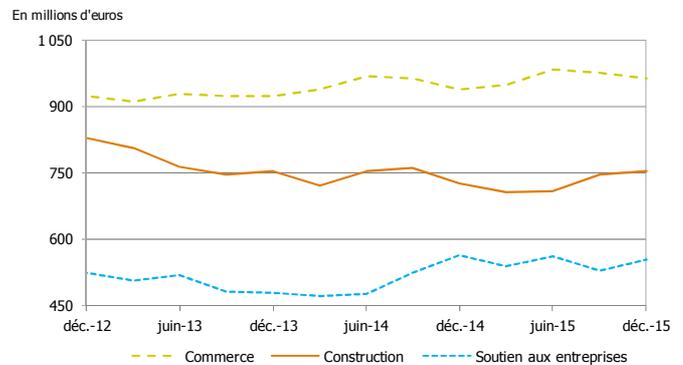
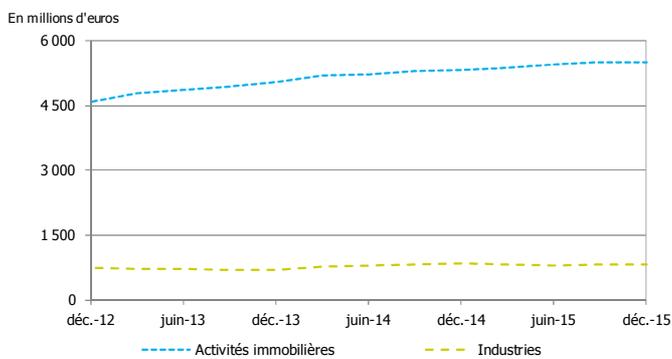
Évolution des crédits mobilisés



Évolution des crédits totaux



Évolution des crédits totaux dans les principaux secteurs d'activité

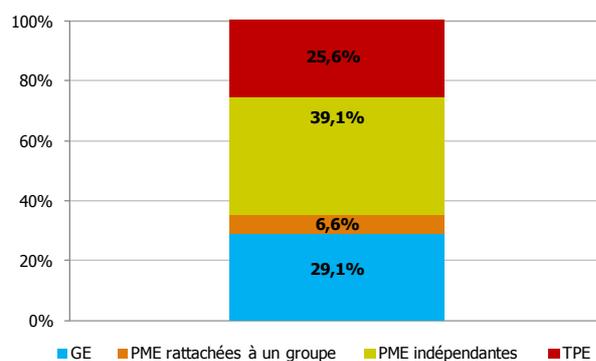
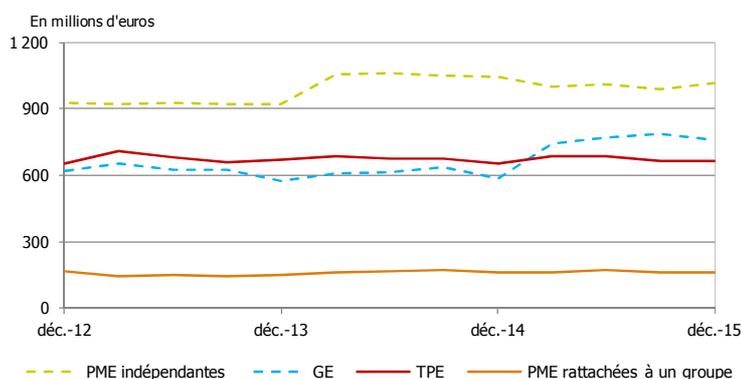


LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR TAILLE D'ENTREPRISES

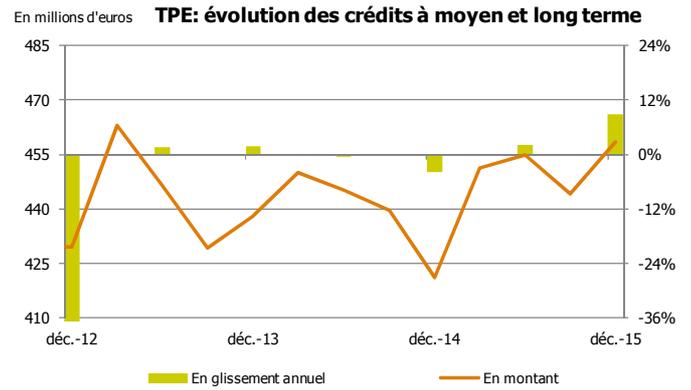
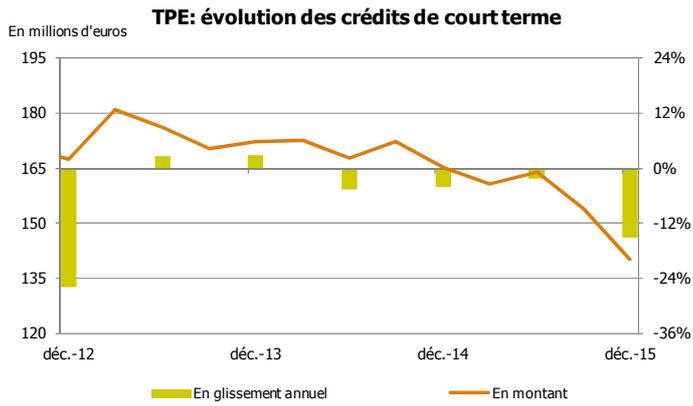
RÉPARTITION DES RISQUES PAR TYPE D'ENTREPRISES ET D'ENCOURS

En millions d'euros	Nombre d'entreprises au 31/12/15	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Glissement annuel
Crédits CT		124,1	143,7	164,9	139,6	164,7	224,9	36,6%
Crédits MLT		315,2	257,2	385,9	390,9	372,6	490,7	31,7%
Crédit- bail		71,6	59,1	65,7	42,6	50,2	41,9	-16,4%
Divers		5,7	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-n.s-
Total GE	55	516,7	463,8	616,5	573,1	587,4	757,6	29,0%
Crédits CT		324,9	316,5	319,6	312,2	340,9	299,8	-12,1%
<i>dont PME indépendantes</i>		246,3	245,3	242,1	242,5	254,2	231,7	-8,8%
Crédits MLT		568,8	690,6	710,4	690,1	786,4	778,0	-1,1%
<i>dont PME indépendantes</i>		524,3	651,2	649,6	639,3	737,8	722,6	-2,1%
Crédit bail		69,1	63,4	56,3	60,9	75,8	101,9	34,4%
<i>dont PME indépendantes</i>		40,4	39,6	32,8	38,5	54,4	63,9	17,5%
Divers		0,6	7,1	6,6	5,0	3,1	2,2	-29,8%
Total PME	1 008	963,4	1 077,5	1 092,9	1 068,3	1 206,2	1 181,8	-2,0%
<i>dont PME indépendantes</i>	886	811,1	936,2	924,5	920,3	1 046,4	1 018,2	-2,7%
Crédits CT		212,5	225,8	167,5	172,3	165,3	140,0	-15,3%
Crédits MLT		724,1	744,9	429,5	437,9	421,2	458,3	8,8%
Crédit-bail		58,0	48,3	48,9	51,5	60,8	65,2	7,3%
Divers		1,0	18,2	8,9	5,5	3,4	2,5	-28,2%
Total TPE	5 189	995,4	1 037,2	654,8	667,3	650,7	666,0	2,3%
Holding et administrations d'entreprises	292	401,1	354,7	371,9	339,0	334,3	364,0	8,9%
Promotion et activités immobilières	3 796	4 086,8	4 344,8	4 641,6	4 950,3	5 184,2	5 412,5	4,4%
Divers	1 447	261,3	288,0	198,3	180,3	196,5	193,4	-1,6%
TOTAL crédits mobilisés		7 224,6	7 566,1	7 576,0	7 778,3	8 159,2	8 575,2	5,1%
Total crédits CT		1 093,7	1 171,2	1 043,7	1 062,0	998,1	966,3	-3,2%
Total crédits MLT		5 811,3	6 001,7	6 162,1	6 406,4	6 787,4	7 206,4	6,2%
Total crédit- bail		310,1	319,0	316,3	266,8	342,3	379,0	10,7%
Total crédits titrisés		9,5	74,2	53,9	43,1	31,4	23,5	-25,4%
TOTAL crédits mobilisables		1 019,1	1 205,0	1 173,4	1 312,8	1 412,0	1 284,7	-9,0%
TOTAL	11 787	8 243,8	8 771,0	8 749,4	9 091,1	9 571,3	9 860,0	3,0%

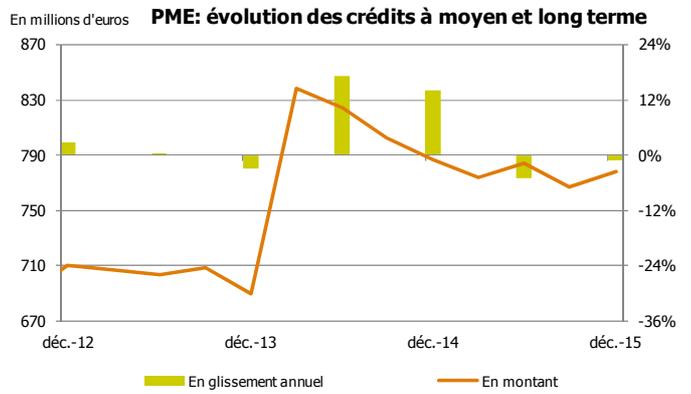
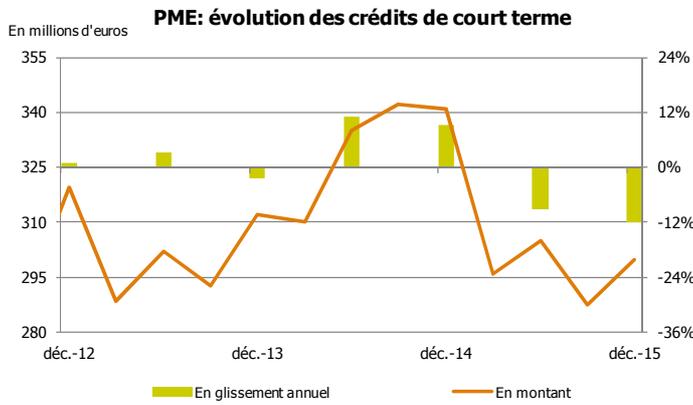
Évolution et répartition des crédits mobilisés par taille d'entreprises



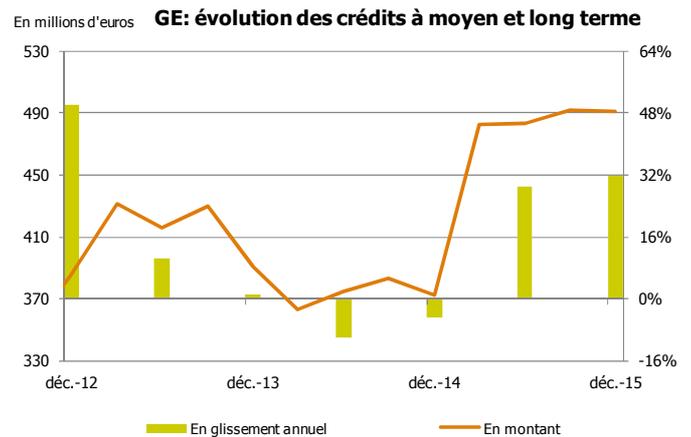
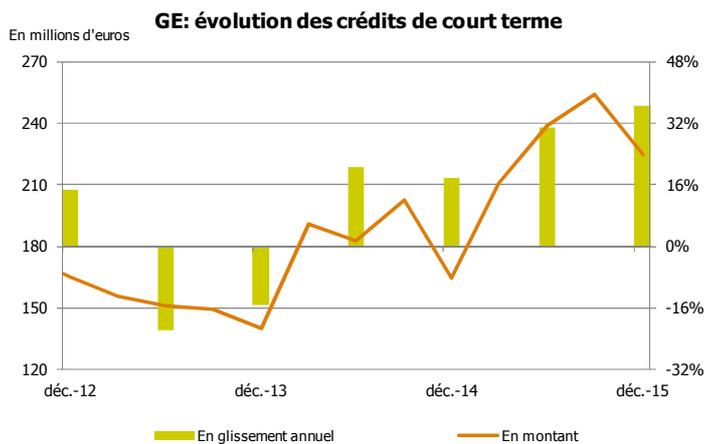
Évolution des crédits mobilisés des TPE par terme



Évolution des crédits mobilisés des PME par terme



Évolution des crédits mobilisés des GE par terme



PRÉAMBULE

En application des dispositions du règlement n° 86-09 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) du 27 février 1986, le Service central des risques de la Banque de France (SCR) est chargé de centraliser mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit dès lors qu'ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par établissement quels que soient le guichet ou la nature de déclaration, un seuil fixé par Instruction de la Banque de France. Ce seuil est actuellement fixé à 25 000 euros. Le régime de la centralisation des risques est applicable à tous les établissements de crédit ainsi qu'aux sociétés de financement et aux établissements de crédit spécialisés tels que définis dans le Code monétaire et financier. En tant qu'établissement à statut particulier, la Caisse des dépôts et consignations participe à la centralisation des risques dans les mêmes conditions qu'un établissement de crédit.

MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées sont établies à partir des déclarations des établissements de crédit au SCR. Les déclarations concernent les concours supérieurs à 25 000 euros accordés aux entreprises localisées dans les départements d'outre-mer (DOM) et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin (COM), quelle que soit la localisation de l'établissement de crédit qui a octroyé le crédit. Par conséquent, les concours accordés par les banques implantées dans les DOM et les COM précitées à des contreparties métropolitaines (ou étrangères) ne sont pas intégrés. En revanche, les risques portés par les établissements de crédit métropolitains sur des entreprises localisées dans les DOM et les COM précitées y figurent. À noter que depuis la centralisation de mars 2012, les modalités de déclarations des établissements de crédit ont été modifiées. Ce changement introduit une rupture des séries statistiques à compter de cette date, pour l'ensemble des entreprises.

Les déclarations portent sur les **crédits mobilisés** (comprenant les crédits à court terme, à moyen et long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés) et les **crédits mobilisables** (partie non utilisée des crédits confirmés et des crédits documentaires, ainsi que la partie non disponible des crédits en compte d'affacturage). Elles intègrent les créances douteuses brutes, y compris pour la partie concernant les provisions. Le périmètre retenu concerne les encours accordés aux sociétés non financières et aux entrepreneurs individuels, identifiés au travers de la catégorie juridique d'appartenance. Concernant les entrepreneurs individuels, seuls les encours professionnels sont déclarés.

Dans le cadre de la présente publication, les entreprises sont classées et regroupées par secteur d'activité à partir de leur code NAF (Nomenclature d'activités françaises). Il existe pour chaque secteur d'activité un référentiel permettant d'identifier les codes NAF appartenant au secteur concerné. Si aucune correspondance n'est trouvée entre le code NAF et le secteur d'activité alors la contrepartie est enregistrée dans la rubrique « APE non renseigné ».

Les entreprises sont également classées en plusieurs catégories selon leur taille : Grandes entreprises (GE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Très petites entreprises (TPE). Cette classification combine plusieurs critères : le niveau d'activité (soit le chiffre d'affaires hors taxes), représenté par la cote d'activité attribuée dans le cadre de l'exercice de cotation des entreprises par l'IEDOM, l'encours de crédits mobilisés et l'encours de crédits mobilisables. Les critères de répartition des entreprises par catégorie sont ceux arrêtés au 31 décembre de l'année N-1. Ainsi, par exemple, le suivi des crédits de l'exercice 2015 repose sur les critères arrêtés au 31 décembre 2014.

- les **Grandes entreprises** (GE) : sont celles dont le niveau d'activité est supérieur ou égal à 50 millions d'euros au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité A, B ou C) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à des niveaux sectoriels (correspondant au plus fort endettement, calculé au niveau du 95^e centile), ou dont l'encours maximum de crédits mobilisables sur les 12 derniers mois dépasse 20 millions d'euros ;
- les **Petites et moyennes entreprises** (PME) : sont celles dont le niveau d'activité est compris entre 1,5 et 50 millions d'euros au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité D, E, F et G) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à 1 million d'euros. Parmi ces PME, on distingue les PME indépendantes et les PME appartenant à un groupe.
- les **Très petites entreprises** (TPE) : sont celles dont le niveau d'activité est inférieur à 1,5 million d'euros, sous réserve que l'encours des crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) soit inférieur à 1 million d'euros et que le maximum de l'encours mobilisable ne dépasse pas 20 millions d'euros.

Enfin, cette classification par taille d'entreprises isole les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières » en fonction de leur code NAF d'appartenance. A noter que les entreprises du secteur « activités immobilières » correspondent aux entreprises de la section L « activités immobilières » auxquelles sont ajoutées celles de la classe 4110 « promotion immobilières de bâtiments » (sous-catégorie de la section F « Construction »).

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : H. GONSARD – Responsable de la rédaction : T. BELTRAND
Éditeur et imprimeur : IEDOM - Achevé d'imprimer : Avril 2016